RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc-arrco

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agirc-Arrco propose un nouveau service aux entreprises pour faciliter le suivi de leurs cotisations

Paris, le 10 octobre 2026 – L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, lance « Cotisations », un nouveau service en ligne qui permet aux entreprises de consulter la situation du solde de leurs cotisations Agirc-Arrco et d'en garantir le juste paiement.

Chaque mois, 1,8 million d'entreprises déclarent et versent les cotisations salariales et patronales de retraite complémentaire pour le compte de 28 millions de salariés. Pour accompagner ces entreprises dans le suivi de leurs obligations déclaratives et de leurs cotisations de retraite complémentaire, l'Agirc-Arrco leur propose une offre de services en ligne. Une offre qui vient d'être renforcée pour couvrir l'ensemble des besoins des entreprises sur la retraite complémentaire, grâce au nouveau service en ligne « Cotisations ».

En l'utilisant, les entreprises consultent en temps réel et sans frais la situation de leur solde relative aux cotisations Agirc-Arrco. Elles visualisent le détail des opérations en lien avec leur compte et accèdent à des fonctionnalités de paiement en ligne. En cas de besoin, elles peuvent également solliciter un accompagnement spécifique, de la part d'un conseiller Agirc-Arrco.

L'Agirc-Arrco œuvre depuis plusieurs années pour offrir aux entreprises et aux experts-comptables des services d'accompagnement contribuant au renforcement de la qualité déclarative des DSN (Déclaration Sociale Nominative), au bénéfice de l'ensemble des organismes de protection sociale. Une donnée correctement déclarée aujourd'hui, c'est l'assurance d'un juste droit à la retraite demain. À travers ses différents services en ligne, l'Agirc-Arrco accompagne ses clients à chaque étape de la chaîne déclarative : de l'adhésion à la fiabilisation des déclarations, en passant par le paiement des cotisations et l'attribution des droits retraite. Parmi les services proposés aux côtés de « Cotisations », il existe le service en ligne « Droits salariés », qui permet de visualiser la situation d'attribution des droits retraite Agirc-Arrco des salariés d'une entreprise, pour les années précédentes et l'année en cours.

Pour accéder au service « Cotisations » et plus largement à l'ensemble des services en ligne que propose l'Agirc-Arrco aux entreprises, il suffit de se connecter aux espaces clients sécurisés des sites web des caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ces dernières sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises, et exercent leur mission d'accompagnement au nom de l'Agirc-Arrco.

Pour **Frédéric ROULLIER, directeur du produit retraite de l'Agirc-Arrco** : « En tant que régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, l'Agirc-Arrco veille à la bonne collecte des cotisations versées par les entreprises pour le compte de leurs salariés. Ces cotisations sont essentielles, car elles permettent de financer les retraites complémentaires d'aujourd'hui tout en garantissant aux salariés l'acquisition de leurs propres droits pour demain. Avec « Cotisations », les entreprises facilitent le suivi de leurs cotisations de retraite complémentaire. »

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 28 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire. Le montant total annuel des allocations versées s'élève aujourd'hui à près de 101 Md€. Les orientations stratégiques du régime ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût, visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94
Josias Christian NWOS A KOKO – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr